



« L'UNSA accorde le syndicalisme au féminin »

Charte égalité femmes / hommes

Conseil National du 26 et 27 septembre 2018

Votée à l'unanimité

L'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes est un enjeu essentiel en termes de droits fondamentaux, mais c'est aussi un enjeu économique et social. L'UNSA mène cette réflexion globale et transverse depuis de nombreuses années. Lutter contre ces inégalités dans le monde du travail relève pleinement de nos valeurs et de nos principes : transformation sociale, lutte contre les discriminations, lutte contre les injustices, lutte contre les violences sexiste et sexuelles.

Une charte sur l'égalité entre les femmes et les hommes a été adoptée en 2000.

Dans la continuité de cette charte, l'UNSA s'engage à la réalisation d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes à tous les moments de la vie et notamment au sein de ses instances.

1 Pour une égalité réelle dans les instances de l'UNSA

L'UNSA s'engage à impliquer plus les femmes dans son fonctionnement.

L'UNSA entend aboutir à ce que les femmes occupent dans notre organisation la place qui doit leur revenir à tous les niveaux.

Il convient de promouvoir un fonctionnement interne favorisant l'implication de toutes et tous. Pour donner envie aux militantes de s'engager dans des responsabilités syndicales, il faut rendre celles-ci normalement accessibles pour elles.

A capacité égale doit correspondre un droit égal à accéder aux responsabilités : la mise en œuvre de ce droit implique des réformes notamment d'organisation et de formation afin de gommer les inégalités entre les femmes et hommes

L'UNSA se fixe comme objectif de parvenir à la parité dans la composition de ses instances nationales et territoriales.

Le secrétariat national sera chargé :

- de dresser un bilan de la place des femmes dans les instances
- d'en suivre l'évolution
- d'assurer l'évaluation des actions faites par ses structures
- de rendre compte des réalisations au 1^{er} conseil national de l'année
- de prendre des mesures pour réaliser les objectifs

Les OSA, les fédérations professionnelles de l'UNSA en votant cette charte s'engagent à se fixer des objectifs de représentation proportionnée au moins conforme à celles de leurs champs professionnels.

La prise de responsabilité des femmes doit être favorisée :

- Par une formation syndicale au plus près du terrain
- Par la formation des formateurs trices. et des militants es., pour aboutir à la déconstruction des stéréotypes de genre
- En présentant la charte et la place des femmes au sein de l'UNSA dans les formations du CEFU.
- Par un engagement de chaque structure de l'UNSA de s'engager à une représentation paritaire et en veillant à une prise de parole équilibrée
- En organisant de façon plus structurée les réunions afin de mieux planifier la charge de travail.

- En articulant engagement militant, vie personnelle et familiale
- Par une amélioration des conditions matérielles du militantisme : gestion du temps, accueil des enfants, partage des tâches

Telles sont les exigences que s'assigne l'UNSA. Elles doivent être précisées dans les différents secteurs d'activité et impliquent un engagement résolu de ses fédérations et de leurs syndicats ainsi que de ses structures territoriales.

Tels sont les axes prioritaires à mettre en œuvre pour que les femmes trouvent leur juste place dans l'UNSA. Chacune et chacun dans l'organisation doit s'engager à les faire vivre chaque jour.

Construire une réelle égalité femmes-hommes implique également une vigilance permanente et l'engagement de lutter contre toute domination, discrimination, violences sexistes et sexuelles au sein de l'UNSA.

2 Les mesures contre le sexisme

Les syndicats adhérents à L'UNSA devront s'engager à développer des campagnes d'éducation et de sensibilisation auprès de leurs militants .es. Les dirigeants et dirigeantes syndicaux, tous les porteurs de mandats (hommes et femmes) doivent promouvoir une approche de tolérance zéro contre la violence et le harcèlement contre les femmes, y compris dans nos syndicats.

Il s'agit de faire respecter les valeurs de l'UNSA, de dénoncer la loi du silence, de condamner et d'agir contre tout comportement sexiste.s

Avec notre adresse mail stopauxviolences@unsa.org les femmes militantes à l'UNSA disposent d'une structure interne d'écoute, de lutte contre l'intériorisation du statut de victime, d'accompagnement par la ou le. secrétaire national e. en charge de l'égalité.

L'UNSA prendra des mesures de protection des victimes d' harcèlement sexuel, d'agression sexuelle, de violences qui seraient avérées.

Elle proposera ou mettra en œuvre les mesures conservatoires relatives aux mandats du militant incriminé par des faits de violences faites aux femmes.

